

Hélène DAVID

HIVER 1979

“Entrevue
avec Hélène David
de l’IRAT.”

Propos recueillis par Vincent van Schendel

LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES
CHICOUTIMI, QUÉBEC
<http://classiques.uqac.ca/>



<http://classiques.uqac.ca/>

Les Classiques des sciences sociales est une bibliothèque numérique en libre accès développée en partenariat avec l'Université du Québec à Chicoutimi (UQÀC) depuis 2000.

UQAC

<http://bibliotheque.uqac.ca/>

En 2018, Les Classiques des sciences sociales fêteront leur 25^e anniversaire de fondation. Une belle initiative citoyenne.

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
[LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.](#)

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi
Courriel: classiques.sc.soc@gmail.com
Site web pédagogique : <http://jmt-sociologue.uqac.ca/>
à partir du texte de :

Hélène David

“Entrevue avec Hélène David de l'IRAT.”

Propos recueillis par Vincent van Schendel

In revue *Interventions critiques en économie politique*, no 4, Hiver 1979, pp. 77-81. Numéro intitulé : “Le travail”.

[Madame Diane-Gabrielle Tremblay, économiste, et professeure à l'École des sciences de l'administration de la TÉLUQ (UQÀM) nous a autorisé, le 25 septembre 2021, la diffusion en libre accès à tous des numéros 1 à 27 inclusivement le 25 septembre 2021 dans Les Classiques des sciences sociales.]



Courriel : Diane-Gabrielle Tremblay : Diane-Gabrielle.Tremblay@teluq.ca
Professeure^[SEP] École des sciences de l'administration
Université TÉLUQ
Tél :^[SEP] 1 800 665-4333 poste : 2878

Police de caractères utilisés :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5” x 11”.

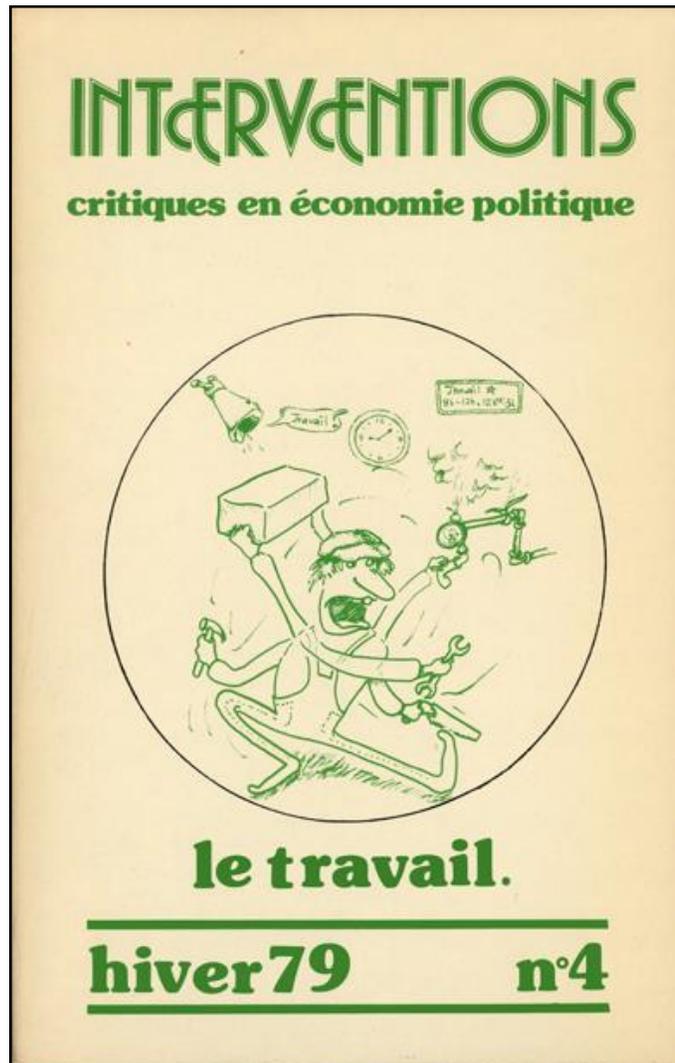
Édition numérique réalisée le 15 octobre 2023 à Chicoutimi, Québec.



Hélène David

“Entrevue avec Hélène David de l'IRAT.”

Propos recueillis par Vincent van Schendel



In revue *Interventions critiques en économie politique*, no 4, Hiver 1979, pp. 77-81. Numéro intitulé : “Le travail”.

Note pour la version numérique : La numérotation entre crochets [] correspond à la pagination, en début de page, de l'édition d'origine numérisée. JMT.

Par exemple, [1] correspond au début de la page 1 de l'édition papier numérisée.

[77]

Interventions économiques
pour une alternative sociale

No 4

DOSSIER : LE TRAVAIL

**“Entrevue avec Hélène David
de l'IRAT.”**

(Institut de Recherche Appliquée sur le travail)

Propos recueillis par Vincent van Schendel

Question : *Peux-tu expliquer brièvement ce qu'est l'IRAT, ses buts ?*

Réponse : L'IRAT est d'après ses statuts un organisme sans but lucratif ayant un statut juridique indépendant et fonctionnant grâce à une subvention versée tous les ans par le ministère de l'éducation du Québec. Ses buts sont :

- a) Réaliser et faire réaliser des travaux de recherches dans les domaines intéressant les travailleurs et leurs organisations, particulièrement dans le domaine des relations de travail ;
- b) contribuer de diverses façons à la formation des travailleurs, en étroite collaboration avec les organisations intéressées ;
- c) recueillir, analyser, diffuser l'information technique appropriée ;
- d) favoriser une étroite collaboration entre les individus et les institutions ayant des préoccupations analogues à celles de l'IRAT.

Dans les faits, c'est le premier objectif qui prime : la recherche ; et il est clair que celle-ci est faite dans l'optique de servir au mouvement syndical.

[78]

Le conseil d'administration de l'IRAT est composé de deux représentants par centrale syndicale (FTQ, CSN, CEQ) et d'un nombre égal d'universitaires, nommés par leurs universités (UdeM, UQAM, McGill ou Laval). Il y a en plus deux administrateurs désignés par le syndicat des employés et un président. Le C.A. n'est absolument pas contrôlé par le ministère qui le finance : c'est un mode d'organisation unique en son genre...

Question : *Combien y a-t-il de permanents ? Comment fonctionnez-vous ?*

R : Actuellement, nous sommes 8 : 5 chercheurs et 3 employés de soutien (documentaliste etc.). Il peut y avoir en plus des contractuels engagés pour certains projets subventionnés spécifiquement par d'autres organismes. On peut donc aller jusqu'à 10 ou 11 mais ça n'a jamais été plus. Les 5 chercheurs sont divisés en 4 secteurs :

- organisation du travail (2 chercheurs)
- santé et sécurité (1 chercheur)
- aspects juridiques (1 chercheur)
- aspects économiques (1 chercheur).

En fait, pour assurer une certaine continuité dans le fonctionnement, et réaliser les 4 objectifs, il faudrait être au moins deux chercheurs par secteur. Le budget actuel ne le permet pas.

Q : *Qui décide des recherches à effectuer ?*

R : Les chercheurs proposent une fois par année un projet de programme au C.A. C'est le C.A. qui décide, mais généralement les propositions des chercheurs sont acceptées.

Ça peut être sur un sujet d'actualité dans le mouvement syndical et qui demande certaines recherches poussées, ou un sujet moins brûlant

mais qui vaut la peine d'être vulgarisé sur lequel la somme d'information disponible est relativement abondante.

Il est déjà arrivé que le C.A. refuse des projets ; mais c'est rare ; ceux et celles qui effectuent les recherches sont en général assez "au fait" de l'actualité et assez intégrés au mouvement syndical pour évaluer ce qui est important...

[79]

Q : *Votre public c'est donc essentiellement le mouvement syndical ?*

R : Oui. D'ailleurs quand une brochure sort (le tirage de chacune est d'environ 10 000 copies), elle est envoyée immédiatement, pour les 2/3 aux centrales syndicales qui en envoient une partie aux syndicats locaux ; elles gardent le reste pour des sessions de formation, des congrès etc...

Mais ce n'est pas seulement une question de "public" dans le sens où des chercheurs font une recherche qui sera ensuite ingurgitée à l'état brut par des lecteurs. Dans toute l'élaboration et le cheminement de la recherche, nous travaillons étroitement avec le mouvement syndical (nous sommes syndiqués nous aussi...) Les recherches se font d'ailleurs à deux niveaux : travail technique, de "paperasse" dans un premier temps, inventaire de l'information disponible, lecture des documents, etc... Un certain nombre de faits ressortent alors : pour le travail à temps partiel par exemple, on constate qu'il est surtout développé dans tel ou tel secteur, qu'il a pour effet de couper le personnel, etc. On passe alors à la 2^{ième} étape : l'enquête sur le terrain ; on cherche à rencontrer des travailleurs/euses dans des secteurs où le problème se pose de façon particulièrement aiguë (les renseignements nécessaires sont fournis par les élus et les permanents syndicaux). Et c'est lorsque ces travailleurs nous parlent de leurs conditions de travail que nous apprenons des choses qu'on ne trouve pas dans les livres...

Quand la première version de la recherche est terminée, les rapports avec le mouvement syndical deviennent encore plus étroit. Les centrales forment un comité de lecture, composé de représentants de chacune d'entre elles, qui passe nos textes au peigne fin. Il y a des fois où on se les fait littéralement mettre en morceaux ! Pas dans le sens de démolir, mais dans le sens où on se fait dire d'inverser tel ou tel chapitre,

de ré-écrire telle partie, de la reformuler en termes plus clairs, de voir plus de monde, etc. Après avoir reformulé le texte en tenant compte des remarques qui nous ont été faites, on revient voir le comité de lecture. En général, il y a très peu de nouvelles modifications à faire. C'est un travail très intéressant mais aussi assez difficile et très long. On passe souvent autant de temps à faire une version finale qui corresponde [80] aux besoins du mouvement syndical qu'à faire la recherche elle-même.

Ce qu'il est important de voir, c'est que la recherche que nous effectuons est une recherche *appliquée* qui porte un jugement sur des situations et propose des solutions.

Q : *Et avez-vous des "feed-backs" de vos publications, de l'écho qu'elles reçoivent, de l'utilisation qui en est faite ?*

R : Oui, mais c'est très difficile à évaluer. On a déjà envoyé un questionnaire avec les brochures aux centrales et aux syndicats locaux pour savoir comment elles étaient perçues. Les réponses ont été assez positives et les gens qui ont répondu semblaient assez contents ; mais il est difficile de se faire un jugement à partir de ça.

Certains peuvent parfois estimer que les textes sont trop longs mais ce sont des brochures qui peuvent servir de différentes manières. Un journal syndical peut en reprendre un extrait, on peut s'en servir pour faire une session de formation, etc... On sait que certains dossiers, en particuliers celui sur la santé-sécurité, ont été utilisés dans ce dernier cas. Lors d'un débat sur le travail à temps partiel à la CEQ, on sait que notre étude a aidé à en dissuader plusieurs de revendiquer des emplois à temps partiel et les a convaincu que c'était une fausse solution...

Q : *Depuis combien de temps l'IRAT existe-t-il ? Quel est le travail effectué à date ?*

R : L'IRAT a été officiellement incorporé et a commencé ses activités en 1973 ; mais c'est en 1974 que le premier bulletin est paru. Entre avril 74 et juin 79, 14 bulletins ont ainsi été publiés — dont l'épaisseur peut varier entre 16 et 108 pages (voir encadré) — dans les quatre domaines que j'ai nommé précédemment.

Q : *Y a-t-il des projets en cours, des perspectives ?*

R : Oui, plusieurs. En organisation du travail, nous préparons actuellement un dossier de sensibilisation sur ce qu'est l'organisation du travail proprement dit, ses conséquences etc. La documentation sur le sujet est très abondante et il y a aussi un gros travail de stratification des données à faire. Le tout devrait être terminé en automne et sortir en hiver.

[81]

En santé-sécurité, il y a un dossier en préparation sur la vision en milieu de travail (parution en été).

Dans le domaine économique, une étude est en cours sur les différents aspects des régimes de sécurité de revenu (assurance chômage, bien-être social, invalidités, régimes de rentes, etc.). On examine ce que cela signifie dans le cadre d'une politique des revenus. Il y aurait aussi un projet sur les politiques de rémunérations, mais c'est encore vague.

Dans le domaine juridique, une brochure se prépare sur les problèmes juridiques posés par le piquetage (face aux injonctions etc.) ; problème toujours d'actualité !

Q : *Quel genre de problèmes rencontrez-vous "en cours de route" ?*

R : Le principal problème à l'heure actuelle, comme je l'ai dit tout à l'heure, se pose en termes de croissance. Le budget qui nous est alloué nous permet de continuer à fonctionner, mais pas plus. Si on nous coupait ne serait-ce qu'une partie de la subvention, il y aurait des mises à pied et on ne pourrait plus continuer ; on est déjà assez peu comme ça ?

Pour l'instant, il n'y a pas de danger de ce côté là mais tout peut arriver ; ça dépend toujours d'un climat politique et social général...

De même, si pour une raison ou pour une autre, l'une des centrales décidait de se retirer du conseil d'administration, cela pourrait mettre l'IRAT en situation très difficile, voir le faire disparaître...

Q : *Le centre de documentation de l'IRAT doit regorger de documents très intéressants. On peut les consulter ?*

R : Oui, mais c'est un centre de documentation très spécialisé alors il faut prendre rendez-vous : pour savoir comment trouver ce dont on a besoin, se retrouver dans le centre, etc... il vaut mieux être guidé...

Le centre est ouvert les lundis et mercredis de 9h à 5h (tél. : 739-2794)

Propos recueillis par Vincent van Schendel